

Octobre 2025

Madame, Monsieur,

Le 1^{er} janvier 2026, un changement important aura lieu au niveau des tarifs de distribution de l'électricité pour l'ensemble des utilisateurs du réseau électrique basse tension wallon. A cette date, **l'horaire du tarif bihoraire changera automatiquement**.

Ce changement d'horaire est une première étape vers une adaptation du mode de consommation d'électricité, nécessaire pour répondre aux évolutions du réseau de distribution dans le cadre de la transition énergétique.

A partir du 1^{er} janvier 2026, un nouvel horaire sera appliqué de manière identique les jours de semaine et de weekend :

- heures pleines : 7h00-11h00 et 17h00-22h00 ;
- heures creuses : 22h00-07h00, avec une période d'heures creuses supplémentaire chaque jour entre 11h00 et 17h00.

Pour accompagner ce changement et informer au mieux les citoyens wallons, nous avons développé des outils de communication qui sont mis à disposition des communes. Il s'agit notamment d'affiches en format A3, qui pourront être commandées via Ediwall, et un package de communication (à télécharger sur le site de la CWaPE) reprenant :

- un texte argumentatif et descriptif qui peut servir de base pour du contenu informatif dans vos propres publications ;
- du matériel digital pour des banniers ;
- un modèle de post pour les réseaux sociaux ;
- divers documents en format InDesign personnalisables (affiches, flyer, carton format lettre américaine).

La plupart de ces documents sont disponibles également en allemand.

Ces éléments de communication ont été développés en collaboration avec les Gestionnaires de Réseau de Distribution. Les visuels seront largement diffusés par ces derniers ainsi que par le SPW et le régulateur, la CWaPE. Ce changement étant applicable à toute la Région wallonne, la communication se doit d'être efficace et cohérente sur l'ensemble du territoire.

Afin d'atteindre cet objectif, il est important que ce message soit relayé au sein de chaque commune, afin qu'un maximum de citoyens reçoive l'information et puisse adapter adéquatement sa consommation d'électricité. Nous espérons que vous serez ce relai d'information auprès de vos concitoyens et que vous pourrez débiter la diffusion du matériel de communication à travers vos différents canaux avant le 1^{er} janvier 2026 (site internet, bulletins communaux, vos pages sur les réseaux sociaux, affiches dans vos locaux...).

En pratique :

- Pour commander les affiches format A3, rendez-vous sur [Le Bihoraire change d'horaire ! | Ediwall - Les éditions du Service public de Wallonie](#).
- Pour télécharger le package de documents, rendez-vous sur le site de la CWaPE et cliquez sur le lien <https://apps.cwape.be/doc/Bihoraire.zip>.

Pour plus d'informations au sujet des tarifs de distribution, nous vous invitons à prendre connaissance de notre page internet à l'adresse <https://www.cwape.be/node/141#le-bihoraire-change-dhoraire>.

Nous vous remercions pour votre collaboration, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Stéphane RENIER
Président
CWaPE



Sébastien PRADELLA
Directeur général
Service public de Wallonie
Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie